

La mendicité féminine dans la ville de Zinder (Niger)

ABDOU Harou

Département de Géographie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Zinder, BP : 656, Zinder, Niger

Copyright © 2017 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the **Creative Commons Attribution License**, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: This research established the socioeconomic profile of mendicants and analyzed the socio-economic, cultural and political causes of female begging in the town of Zinder.

A documentary work and a field survey allowed the collection of qualitative and quantitative data. The survey used a questionnaire administered to 100 beggars and a maintenance guide that involved 10 imams of the large Zinder mosques. The statistical data thus obtained were used to produce tables and figures for the illustrations. Fieldwork also resorted to direct observation, which helped to identify districts housing beggars and places of begging mapped using geographic coordinates.

The results of the study show that poverty, disability, the resignation of husbands, social and political tolerance, lack of solidarity of the State etc. Are all reasons leading women to begging. To these causes is added the search for easy gain benefiting from a socioreligious context favorable to the practice of almsgiving. Hence the tendency towards the professionalization of begging, which is banned by Islam and prohibited by the Nigerian penal code.

KEYWORDS: female begging, poverty, town, Zinder, State.

RESUME: Cette recherche a établi le profil des mendiante et analysé les causes socioéconomiques, culturelles et politiques de la mendicité féminine dans la ville de Zinder.

Un travail documentaire et une enquête de terrain ont permis le recueil des données qualitatives et quantitatives. L'enquête a utilisé un questionnaire administré auprès de 100 mendiante et un guide d'entretien qui a concerné 10 imams des grandes mosquées de Zinder. Les données statistiques ainsi obtenues ont servi à l'élaboration de tableaux et figures pour les illustrations. Le travail de terrain a recouru aussi à l'observation directe qui a aidé au repérage des quartiers abritant les mendiante et des lieux de mendicité cartographiés à l'aide des coordonnées géographiques prises.

Les résultats de l'étude montrent que la pauvreté, le handicap, la démission des maris, la tolérance sociale et politique, l'absence de la solidarité de l'Etat, etc. sont autant de motifs conduisant les femmes à la mendicité. A ces causes s'ajoutent la recherche du gain facile profitant d'un contexte socioreligieux favorable à la pratique de l'aumône. D'où la tendance à la professionnalisation de la mendicité pourtant bannie par l'islam et interdite par le code pénal nigérien.

MOTS-CLEFS: mendicité féminine, pauvreté, ville, Zinder, Etat.

1 INTRODUCTION

La mendicité consistant à quémander pour survivre de la générosité des autres caractérise quasiment toutes les sociétés du monde. C'est une pratique sociale fort ancienne.

En Europe¹, c'est dès le XVIe et le XVIIe siècle que des mesures anti-mendicité ont été prises dans les pays comme la France et la Suisse. Ces mesures vont de la réinsertion (création des «chambres de charité» en milieu urbain à la répression

¹ En Suisse par exemple, les mesures anti-mendicité furent d'ailleurs plus sévères. Etait systématiquement abattu tout vagabond faisant mine de résister à l'expulsion consistant en des battues organisées, parfois intercommunales, pour chasser les mendiants. Un mandat

(peine des galères, expulsion, emprisonnement) (Arnold, 1931, cité par. En dépit de ces mesures, la mendicité n'est toujours pas éradiquée dans ces pays et concerne les sans-abri.

En Afrique, la mendicité est plus répandue en pays musulmans où elle bénéficie, selon les pays, de la tolérance sociale ou juridique ou encore d'une interprétation insuffisante et/ou opportuniste des règles islamiques qui l'interdisent. C'est le cas au Niger où le phénomène prend de l'ampleur en milieu urbain, dans les couches citadines paupérisées. Ndiaye (2016) a constaté qu'« avec la pauvreté, la mendicité est devenue une profession en Afrique et particulièrement dans les pays musulmans ». Pays sahélien, le Niger est connu pour sa forte instabilité au plan climatique et sa grande vulnérabilité du point de vue économique et alimentaire (Institut National de la Statistique (INS), 2016). Depuis un peu plus de deux décennies, les rapports du PNUD le classent dernier du monde en termes d'indicateurs de pauvreté. « Considéré comme un « cas limite » par les différentes institutions internationales, le Niger est un pays où la question de la pauvreté se pose avec le plus d'acuité » (Gilliard, 2003). Les résultats des Enquêtes nationales sur les Conditions de Vie des ménages et l'Agriculture (ECVMA) organisées par l'Institut National de la Statistique (INS) en 2011 et en 2014, avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale, révèlent que l'incidence de la pauvreté, qui est la proportion de la population vivant en dessous du seuil de la pauvreté, était de 45,4% en 2014 et de 48,2% en 2011. Certes, des efforts sont consentis par les différents gouvernements nigériens qui se sont succédé et les partenaires techniques et financiers en matière de lutte contre la pauvreté, quand on sait que cette proportion était estimée à 63% en 1993 et 59,5% en 2008, selon l'Enquête Nationale sur le Budget et la Consommation des ménages (ENBC), réalisée par la Direction de la Statistique et des Comptes nationaux (DSCN) puis par l'INS. Cependant, l'OMD 1 qui visait la réduction de cette proportion de moitié entre 1990 et 2015 n'est pas atteint (INS, 2015), et ce, en dépit de la mise en place d'une stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) en 2002, d'une stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté en 2007 et de la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Social (PDES) par les autorités de la 7^{ème} République entre 2012 et 2015. Aujourd'hui, les efforts d'éradication de la pauvreté par les dirigeants nigériens sont contrariés par un fort taux de croissance démographique qui a atteint 3,9% par an entre le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2001 et celui de 2012. Gilliard (op. cit.) a constaté que la situation est devenue très difficile pour les segments les plus fragiles des sociétés rurales et urbaines qui développent diverses stratégies de survie dont la mendicité.

Dans la Région de Zinder qui figure parmi les trois (3) Régions les plus pauvres du Niger en 2014 (INS, op. cit.), les ECVMA de 2011 et de 2014 ont révélé l'augmentation de l'incidence de la pauvreté, contrairement à la tendance nationale. En effet, à l'instar des autres Régions du Niger, celle de Zinder subit aussi les contrecoups des changements climatiques qui impactent sur l'avenir de la Région. Ces changements se manifestent à travers les phénomènes d'ensablement, l'irrégularité et la mauvaise répartition spatio-temporelle des précipitations avec leur corollaire d'inondation et de sécheresses, la dégradation du couvert végétal, la baisse des rendements aggravant l'insécurité alimentaire, devenue chronique (CRAT, 2014).

A Zinder, la capitale régionale, la mendicité des femmes (vieilles, adultes et mineures) est visible aux lieux publics et privés. Les feux optiques, les mosquées, les marchés, les devantures des banques, les rues, etc. sont les espaces de fréquentation quotidienne de ces mendiante de tous âges, handicapées ou non. Cette situation est tout à fait paradoxale, vu les dispositifs institutionnels et juridiques devant permettre l'éducation, la formation, la responsabilisation, l'autonomisation et l'épanouissement économique de la femme. La mendicité à caractère professionnel est pourtant interdite par l'islam et constitue un délit réprimé par les articles 179, 180, 181 et 182 du code pénal nigérien. Nonobstant tout, le phénomène de mendicité féminine s'amplifie d'année en année.

Qui sont donc ces femmes réduites à cette activité déshumanisante ? Pourquoi basculent-elles de plus en plus dans la mendicité en milieu urbain zindérois ? Pourquoi, malgré l'important dispositif juridique et institutionnel² devant permettre la promotion socio-économique de toutes les femmes nigériennes, cette frange féminine ne semble pas être prise en compte ?

Ce travail cherche d'une part, à déterminer l'environnement socio-économique des femmes qui s'adonnent à la mendicité quotidienne et, d'autre part, à analyser les raisons qui conduisent ces mendiante à s'enliser dans la mendicité.

bernois du 16 mai 1646 accorde aux particuliers le droit d'exécuter sans forme de procès les vagabonds qui les importunent (Mayer Arnold. (1931, cité par Jean-Pierre T. et al. (2012).

² On peut citer, entre autres: la constitution du 9 Août 1999 consacrant le principe de l'égalité et de l'équité entre l'homme et la femme notamment en son article 8, alinéa 2 ; la loi n°2000-008 du 7 juin 2000 instituant le système de quota ; l'intégration plus large de la problématique genre dans la nouvelle formulation de la SDRP (2006); l'adoption de la Politique Nationale Genre par le gouvernement en 2008; la création d'un Ministère en charge de la Promotion de la Femme ; la création de l'Observatoire National de la Promotion de la Femme ; la création d'une Direction chargée de la promotion et de la scolarisation des jeunes filles ; etc.

L'étude émet ainsi deux hypothèses selon lesquelles, le basculement des femmes dans la mendicité a un lien avec leurs conditions socio-économiques précaires ; beaucoup de mendiante ignorent la réglementation en matière de mendicité qui est encouragée par la société et tolérée par l'Etat, ce qui limite les chances d'en sortir.

L'étude esquissera d'abord une brève présentation du champ de la recherche, identifiera les espaces de la mendicité, puis mettra l'accent sur les motifs conduisant à cette pratique.

2 PRÉSENTATION DU CHAMP DE LA RECHERCHE

Zinder est une ville précoloniale, un carrefour commercial entre les Etats haoussa au sud, le Kanem Bornou à l'Est et Agadez au nord. Sa proximité avec le Nigéria en a fait un centre religieux où maraboutage et mendicité des jeunes talibés sont intimement liés. L'essor de Zinder est surtout dû au fait colonial car la ville fut érigée d'abord en poste militaire en 1899, puis en chef-lieu du territoire militaire en 1902 et ensuite en capitale de la colonie du Niger de 1922 à 1926. Elle devient par la suite chef-lieu de département en 1964 suivant la Loi n°64-023 du 17 juillet 1964, portant réforme administrative, et chef-lieu de Région, aux termes de la Loi 98-31 du 14 septembre 1998, portant création des régions et fixant leurs limites et le nom de leurs chefs-lieux (SRAT, Avant-Projet, 2014).

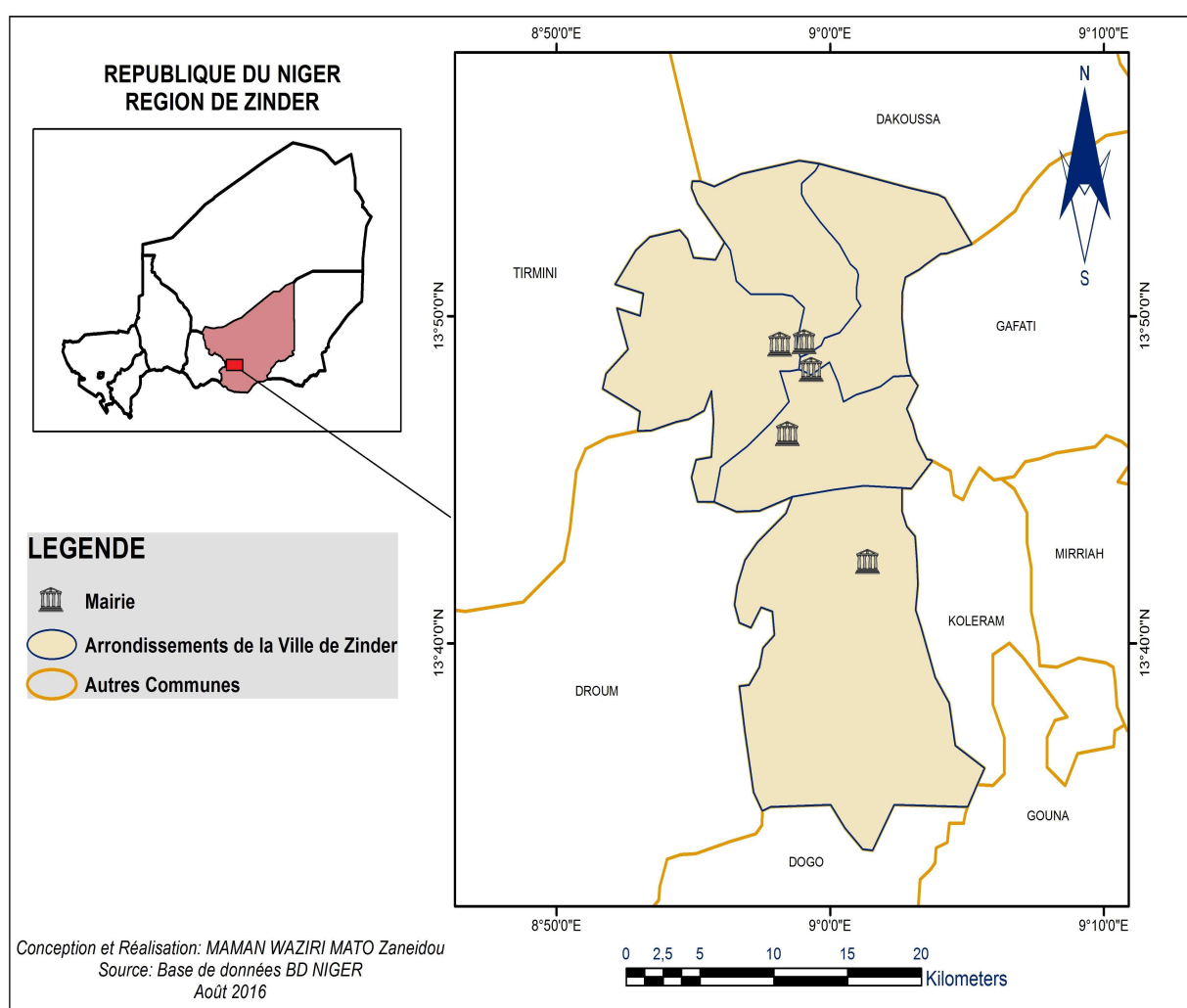


Figure n°1 : Localisation de la ville de Zinder

Depuis 2010, Zinder jouit d'un statut de Ville subdivisée en cinq (5) Arrondissements (figure n° 1), aux termes de l'ordonnance n° 2010-56 de septembre 2010, portant érection des Communautés Urbaines en Communes à statut particulier ou Villes et les Communes les composant en Arrondissements.

Elle est actuellement la capitale d'une région confrontée à de graves déséquilibres écologiques dans sa partie Nord et une forte croissance démographique au Sud avec de sérieuses conséquences socio-économiques et environnementales. D'où l'importance du phénomène migratoire intra-régional et international. Avec les déficits alimentaires devenus récurrents, la ville de Zinder accueille quantité de migrants dont des femmes et des enfants. Les flux sont plus importants pendant la saison morte avec l'arrivée massive des talibés (mendiants) sous la conduite des marabouts favorables à la pratique³. Aujourd'hui, un phénomène nouveau de migration clandestine des femmes et des enfants prend de plus en plus d'ampleur surtout dans les Départements de Kantché et Magaria (CRAT, op. cit.). Le désespoir, la résignation, la recherche du gain facile, etc. poussent femmes et enfants vers des villes nigérianes et récemment algériennes où ils s'adonnent à la mendicité ou à la pratique des tâches subalternes ou déshonorantes⁴ (Radio Alternative : débat radiodiffusé du 16 décembre 2016). En outre, Zinder connaît une forte dynamique naturelle (4,7% entre 2001 et 2012) qui a fait porter sa population à 322 935 en 2012, dont environ 50 % de femmes (INS, 2015. Les données de la figure n° 2 ci-dessous montrent la forte croissance démographique de cette ville.

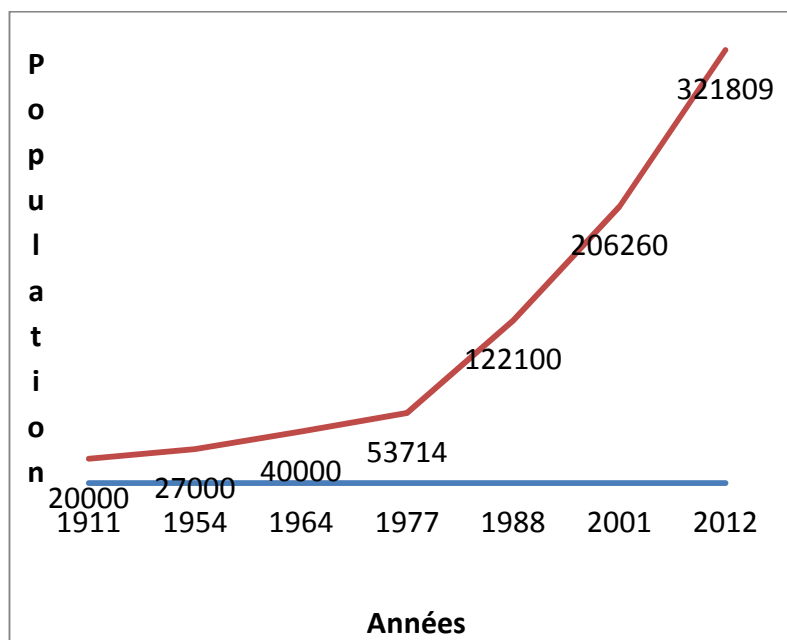


Figure n° 2 : Evolution de la population de Zinder depuis 1911 à 2012

Au plan démographique, en 1911, date de son érection en capitale du Territoire militaire, elle était peuplée d'environ 20 000 habitants alors que Niamey (la capitale) n'en avait qu'un millier (Marguerat, 1994). Ainsi, aux deux premiers recensements généraux de la population (RGP) de 1977⁵ et de 1988, Zinder a vu sa population passer respectivement de 53 714 à 122 100 citoyens. C'est dire que le nombre de citoyens a plus que doublé en 11 ans. Le rythme de croissance démographique a été de 7,5% par an au cours de cette période (RGP, 1977 et 1988). En 2001, l'effectif des Zindérois atteint 206 260 habitants, après le rattachement du canton de Baban Tabki et de quinze autres villages périphériques (RGP/H, 2001). Malgré la chute du taux de croissance annuelle à 4,7% entre 2001 et 2012, Zinder compte 321 809 citoyens en 2012 (RGP/H, 2012), ce qui équivaut à presque 6 fois les effectifs des citoyens de 1977. Deuxième ville au plan démographique après Niamey, son environnement urbain constitue, comme l'a observé Poitou (1995), un facteur de transformation des structures familiales et sociales, favorisant, sous la crise, le passage à la marginalisation d'une fraction de plus en plus importante de la population citadine.

³ Selon Cheick Illyass Bin Abdoulaye, interviewé le mercredi 28-10-2016, la persistance de la mendicité dans nos sociétés est, en partie, encouragée par ces marabouts traditionnels qui ont été eux-mêmes talibés et qui vivent de l'exploitation des talibés actuels.

⁴ Propos rapportés par des intervenants lors d'un débat radiodiffusé sur la mendicité organisé par la Radio Alternative (Antenne de Zinder), le vendredi 16 décembre 2016, aux environs de 22 heures.

⁵ Vingt-huit (28) villages périphériques ont été rattachés à la ville de Zinder au recensement général de la population de 1977.

Au plan socioéconomique, l'évolution récente est marquée par une offre d'emploi en hausse, résultat de l'implantation de la Société de la Raffinerie de Zinder (SORAZ), de l'Université, des succursales de banques et de téléphonie cellulaire, des agences de transfert d'argent, des institutions de micro-finance (IMF) et de l'installation d'une multitude d'ONG dont celles intervenant dans l'humanitaire. Mais, en dépit de toutes ces opportunités en termes d'emplois ou de soutien, la Région de Zinder reste l'une des plus pauvres du Niger comme il a été souligné ci-dessus. Il en résulte, entre autres, un accroissement du nombre de mendiante dans la ville de Zinder. Celles-ci se rencontrent dans des espaces publics et privés ou « errent de porte en porte, de lieu en lieu » pour solliciter l'aumône.

3 LES ESPACES DE LA MENDICITÉ

Les espaces de la mendicité sont nombreux dans la ville de Zinder, comme le montre la figure n° 3.

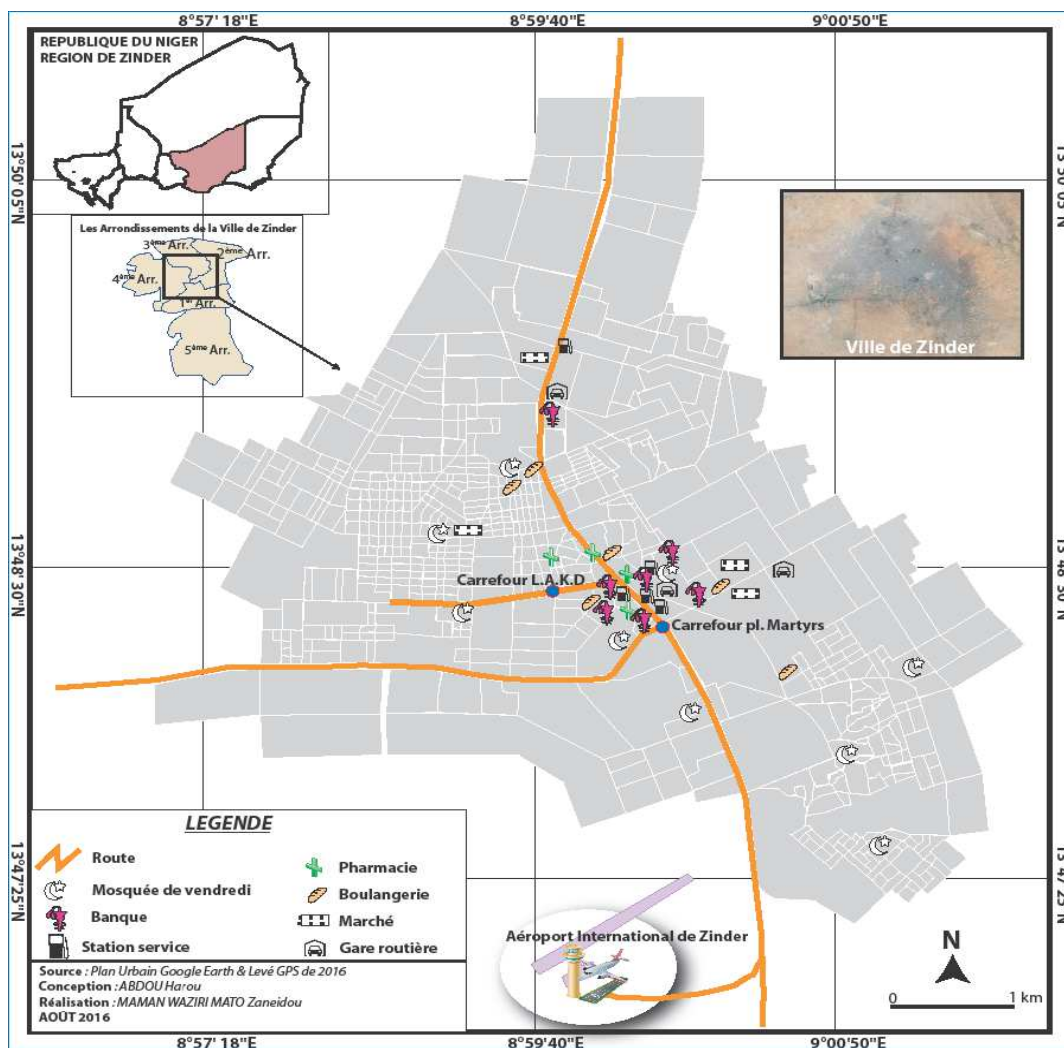


Figure n° 3 : Les espaces de la mendicité à Zinder

L'utilisation ou l'occupation de l'espace dépend de la stratégie de chaque mendiante. Les mendiante sont visibles en divers lieux publics et privés. Il y en a qui choisissent d'être à la devanture des mosquées (Photo n°1), des banques (Photo n°2), des magasins, des pharmacies, des boulangeries. D'autres préfèrent circuler dans les marchés, les gares routières ou se positionner aux feux optiques ou encore aux stations-services. Comme on peut le constater, il s'agit des lieux qui connaissent une fréquentation quotidienne plus ou moins importante et où la probabilité de gagner de l'argent est assez forte. Une troisième stratégie des mendiante consiste à sillonner les rues et à faire le porte à porte pour leur quête d'aumône. En général, les mendiante choisissent d'aller loin de leur lieu de résidence, seules ou avec un guide (Photo n°3) ou encore en groupe. Mais, les vendredis et les jours de fêtes musulmanes (*ramadan* et *aïd el fitr*), toutes convergent vers les grandes

mosquées et les lieux de rassemblement des milliers de fidèles dont beaucoup estiment que ce sont les occasions idéales pour faire l'aumône.



Photo n° 1 : un groupe de mendiante assises à côté d'une mosquée de vendredi dont le mur est en arrière plan.



Photo n° 2 : un groupe de mendiante assises à la devanture de la Banque Internationale pour l'Afrique (BIA)/Zinder.

4 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

4.1 LE TRAVAIL DOCUMENTAIRE

Les travaux sur la mendicité dans la ville de Zinder sont inexistantes, qu'il s'agisse de la mendicité considérée au sens global ou spécifique. En termes de données qualitatives en lien avec cette thématique, notre recherche s'est enrichie, d'une part, de quelques écrits consacrés à la ville de Niamey et surtout de la thèse de doctorat de Patrick Gilliard (2003) «*Mourir ou mendier ? Dynamiques spatiales de l'extrême pauvreté au Niger*», publiée en 2005, qui a traité de manière approfondie la mendicité au Niger. Le travail documentaire a, d'autre part, utilisé la littérature en ligne qui a contribué à mieux appréhender le caractère quasi universel de la mendicité, ses facteurs et le traitement réservé à ce fléau depuis la nuit des temps. La collecte des données qualitatives a été complétée par des enquêtes auprès du groupe cible.

4.2 L'ENQUÊTE DE TERRAIN

Elle s'est faite autour d'un échantillon de 100 mendiante de divers âges choisies au hasard des rencontres. Un questionnaire comportant 36 questions a servi d'outil d'enquête. Des guides d'entretien ont été également administrés à 10 imams des grandes mosquées de vendredi. Ces outils sont élaborés autour de quelques thématiques : le profil des mendiante, leur origine géographique, les causes de la mendicité, la connaissance des lois régissant la mendicité, les attentes des mendiante et les mesures consistant à éradiquer la pratique de la mendicité féminine. Les informations ainsi obtenues ont été traitées à l'aide du logiciel SPSS version 20. Ce travail a permis d'enrichir les informations qualitatives, d'obtenir des données quantitatives et d'établir des figures pour les illustrations.

4.3 L'OBSERVATION DIRECTE DE TERRAIN

En milieu urbain africain en général, les couches citadines les plus pauvres vivent à la marge, dans des quartiers périphériques ou dans des espaces qui font rarement objet de l'attention des autorités municipales. Pour bon nombre de citadins, les mendiants sont issus de ces espaces de marginalité. A Zinder, les quartiers ou espaces considérés comme pourvoyeurs de mendiants sont Karara et Garin Malam. Ces différents territoires ont fait l'objet d'observation directe à des moments précis de la journée : le matin, de 7 h à 8 h, et le soir au coucher du soleil. Cette approche a permis de constater de

visu les allers et retours des mendiante et de confirmer les dires des Zindérois. En outre, étant donné la mobilité de la cible, l'observation directe a consisté aussi à sillonner la ville afin d'identifier les espaces fréquentés par les mendiante. Ce travail a été couplé avec des prises d'images et de coordonnées géographiques au moyen d'un GPS dans le souci de cartographier ces espaces de mendicité.

5 ANALYSE DES RÉSULTATS

5.1 LE PROFIL DES MENDIANTES

La mendicité féminine en milieu urbain de Zinder concerne aussi bien des fillettes de moins de 10 ans (Photos n° 4), des adultes que des femmes septuagénaires (Photo n° 3).

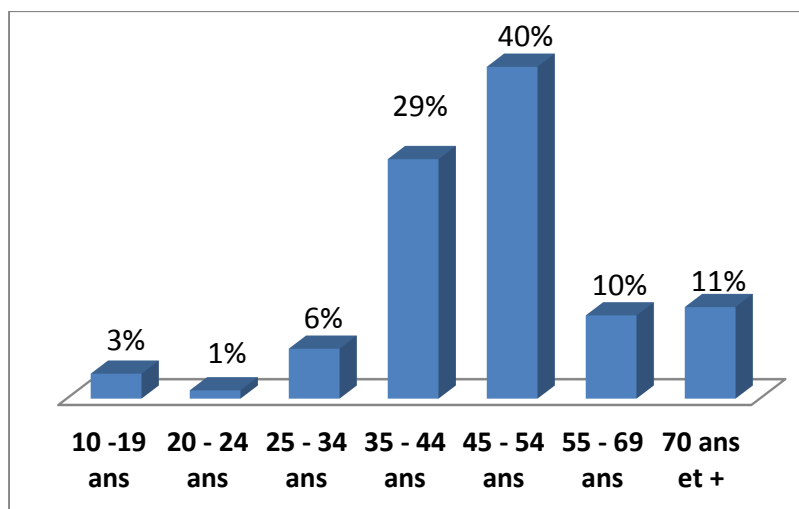


Figure n° 4: Proportion des tranches d'âge des mendiante

Les résultats de notre enquête (figure ci-dessus) révèlent une plus grande implication de la tranche des 45-54 ans (40 %). Ils montrent aussi que la pratique de la mendicité à Zinder touche surtout les femmes adultes et âgées qui, ensemble, représentent 90 % des mendiante interrogées. Parmi celles-ci, 77 % sont nées hors de la ville. Elles sont disséminées dans les différents quartiers de la ville, même si un nombre relativement important (18 %) réside à Kara Kara, un des quartiers spontanés de Zinder. Ces mendiante sont à 69 % issues de l'ethnie haoussa, contre 13 % de Kanouri. Dans l'ensemble, 5 affirment avoir le niveau primaire ; 46 disent avoir fait l'école coranique, alors que 49 n'ont aucun niveau. Les mendiante ont aussi décliné les raisons qui les poussent à solliciter l'aumône.



Photo n° 3 : Une mendiante âgée non- voyante se faisant conduire par un mineur



Photo n° 4 : Un fidèle faisant le geste de faire aumône aux mendiants mineurs

5.2 LES CAUSES DE LA MENDICITÉ FÉMININE

Elles sont d’ordre socioéconomique, culturel, psychologique et politique.

5.2.1 L’ENVIRONNEMENT SOCIOÉCONOMIQUE ET CULTUREL

A la question *pourquoi vous mendiez*, divers motifs ont été évoqués par les mendiante interviewées. Elles ont souligné le *manque d’argent... le manque de travail... la pauvreté familiale... l’absence du soutien social... le handicap... l’abandon par le mari...* Ainsi, le travail de terrain a relevé (figure n° 5) une grande proportion de veuves (48%) contre seulement 24 % de mariées dont 9 % n’ont pas leurs maris présents au moment de l’enquête. Parmi les 24 mariées, 10 ont leurs conjoints mendiants aussi et les maris des autres exercent des métiers subalternes. L’enquête indique, en outre, que les célibataires, les divorcées et les veuves (les plus vulnérables) forment 76 % des questionnées.

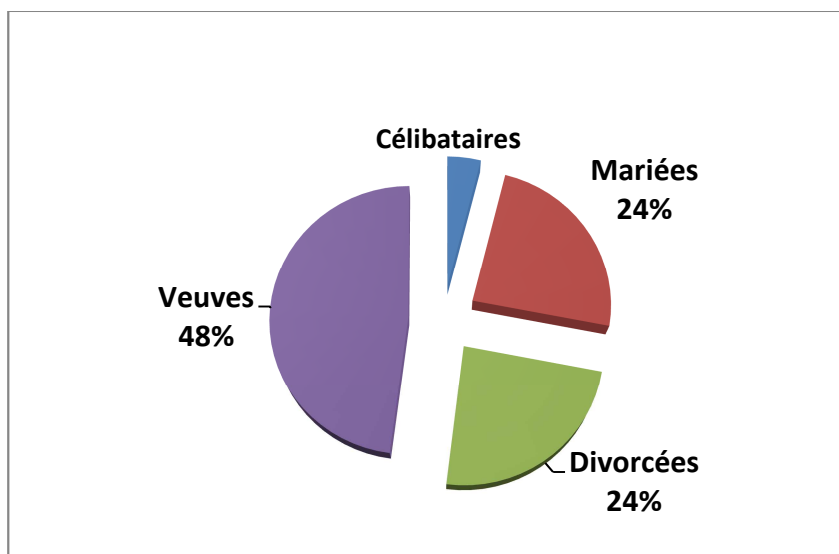


Figure n° 5 : Situation matrimoniale des mendiante

Selon Cheick Illyass Bin Abdoulaye, imam adjoint de la mosquée *yan izala* (adeptes *wahhabites*) interviewé le mercredi 28/10/2016, la persistance de la mendicité dans nos sociétés est, en partie, encouragée par les marabouts traditionnels qui ont été eux-mêmes talibés et qui vivent de l'exploitation des talibés actuels. A l'occasion de leurs prêches ces marabouts rappellent de temps en temps aux fidèles leur devoir de faire aumône aux pauvres et aux nécessiteux.

A Zinder, les mendiante ne sont pas exemptes de charges. En termes de progéniture, 47 sur les 100 de l'échantillon ont entre 1 et 4 enfants ; 44 en ont entre 5 et 9. Concernant les personnes à charge, sur les 100 mendiante interrogées, 4 seulement disent n'avoir aucune charge. En revanche, 65 déclarent avoir entre 1 et 5, et 25 en supportent 6 à 10 personnes. Au nombre de ces mendiante, on compte des handicapées.

5.2.2 LE HANDICAP

Le handicap est ici appréhendé comme toute déficience physique, mentale ou psychologique constituant un motif de mendicité. Le handicap physique et mental concerne 19% des mendiante questionnées. Ce sont des femmes handicapées locomotrices, des non-voyantes, des déficientes mentales, des lépreuses, etc. Paradoxalement, le plus grand nombre de mendiante est constitué de femmes physiquement normales, mais qui vivent de la mendicité car se sont résignées faces aux contraintes de la vie ou parce que leurs époux sont absents. Ce sont des femmes qui se disent incapables de se prendre en charge, qui pensent que seule l'aumône peut leur permettre de survivre, ou de réaliser leur rêve. Qu'il s'agisse des mendiante souffrant d'un handicap ou physiquement aptes, un grand nombre d'entre elles affirment méconnaître les règles en rapport avec la mendicité.

5.2.3 LA MÉCONNAISSANCE DES LOIS RÉGISSANT LA MENDICITÉ PAR LES MENDIANTES

En islam, la mendicité est permise:

- à quelqu'un qui a pris l'engagement de payer une rançon pour mettre fin à une querelle, un conflit entre deux ou plusieurs personnes. Celui-là peut mendier jusqu'à ce qu'il ait le montant objet de l'engagement ;
- à quelqu'un dont les biens ont été frappés d'une calamité (incendie, inondation, etc.). Il a droit de demander assistance jusqu'à ce qu'il trouve de quoi vivre;
- à quelqu'un qui souffre d'une disette dont témoignent trois sages de son peuple. Il lui est alors permis de demander assistance jusqu'à ce qu'il puisse subvenir à ses besoins.

En dehors de ces catégories de personnes, toutes celles qui font de la mendicité une profession sont destinées à l'enfer. Aussi, le code pénal nigérien interdit-il la mendicité en ses articles 179, 181 et 182. Seules les personnes invalides (âgées et infirmes) sont autorisées à la pratiquer, aux termes de l'article 180 qui stipule qu' « aucune peine ne pourra toutefois être prononcée contre les vieillards de plus de soixante et les infirmes ».

Or beaucoup de mendiante approchées (85%) ignorent l'existence des lois islamique et moderne règlementant cette pratique. Ce qui n'est pas surprenant quand on sait qu'elles sont majoritairement analphabètes et souffrent d'une insuffisante intégration sociale. Ces mendiante semblent ne pas bénéficier aussi de la solidarité de l'Etat.

5.2.4 LA TOLÉRANCE ET L'ABSENCE DE LA SOLIDARITÉ DE L'ETAT

Malgré les dispositions juridiques prévues pour réprimer la pratique de la mendicité au Niger, le phénomène tend à s'amplifier et à se professionnaliser dans la ville de Zinder. L'échantillon de 100 mendiante enquêtées est loin de refléter la réalité statistique de la mendicité dans cette ville. Or, nos enquêtes font cas de deux (2) mendiante seulement interpellées une (1) seule fois par la police, et ce, pour des motifs sans lien avec la mendicité. Onze (11) femmes de l'échantillon ont affirmé avoir bénéficié d'un appui de l'Etat, des ONG, Associations ou Projets de développement. Le détail de l'aide reçue fait ressortir neuf (9) bénéficiaires de vivres et deux (2) bénéficiaires de vélo pour handicapés locomoteurs. Il importe aussi de noter que sur les 100 mendiante questionnées, dix-huit (18) seulement disent avoir entendu parler des institutions ou services étatiques chargés de la promotion de la femme.

6 DISCUSSION

La mendicité qui concerne hommes, femmes et enfants est un phénomène qui s'amplifie d'année en année dans la ville de Zinder où la rareté de l'emploi (CRAT, op. cit.) conduit certaines franges pauvres à la mendicité. Cette pratique dont beaucoup en font une profession est bien visible surtout pendant la saison morte (sèche) avec les flux importants de mendiante de tous âges qui débarquent dans cette ville. Mais, il s'agit jusque-là d'un phénomène difficile à quantifier, faute

de statistiques et de recherche sur la question. Il en est de même de la mendicité féminine qui touche un nombre accru de femmes victimes de la marginalisation et des effets du changement climatique (Guilliard, op. cit.), du handicap, de la démission des maris ou appâtées par le gain facile.

Contrairement aux mendiants des pays développés qui relèvent des catégories des sans domicile fixe (site : fr.wikipedia.org/wiki/Mendiant), les mendiants de Zinder sont logés soit par leur mari, soit gratuitement par un parent, soit encore par un propriétaire de parcelle non mise en valeur qui autorise une installation temporaire. Cela peut se vérifier tous les matins ou la nuit lorsque les mendiants sortent ou retournent à leur domicile respectif. Certes, leur habitat est en général précaire, surtout lorsqu'il est auto-construit avec des matériaux de récupération (carton, vieille tôle, planches, paille, etc.). Cette précarité résidentielle traduit le non-respect, de la part des municipalités, du droit à la ville qui garantit, entre autres, le droit au logement décent pour tout citoyen.

Les résultats de cette étude montrent une multitude de causes de la mendicité féminine : pauvreté, absence de soutien familial, démission des maris, handicap, absence de solidarité de l'Etat ou de « chambre de charité » permettant de soutenir les mendiants (UNICEF, 2010), tolérance sociale et juridique. Pour Gilliard, op. cit.), si la mendicité est l'expression des déséquilibres socioéconomiques et écologiques, elle dénote également de profondes mutations du système de valeurs de la société nigérienne. « La mendicité comme manifestation de la pauvreté n'est pas uniquement le résultat d'une simple dynamique d'appauvrissement, mais aussi l'expression du changement profond opérant au sein de la société sahélienne. La transparence de l'espace grâce aux moyens de transport, les effets pervers des coopérations qui ont introduit une logique de l'assistanat, le renforcement de l'islam, les tensions ethniques et la pression démographique sont autant de changements à l'origine des migrations de pauvreté » conduisant à la mendicité. La pratique de la mendicité se décline aussi comme la conséquence des déficits d'intégration communautaire engendrés par des déséquilibres nés d'une urbanisation rapide et irrationnelle. Ces déficits qu'exacerbe une pauvreté croissante ont, à leur tour, enclenché un processus de mutations sociales profondes qui se soldent par la marginalisation des couches les plus défavorisées, notamment les jeunes et les femmes dont un pan survit de l'aumône (Abdou, 2011).

Il y a lieu de souligner que depuis quelques décennies, l'Etat nigérien s'est engagé dans un processus de promotion des personnes handicapées à travers diverses mesures (lois) et actions (appuis multiformes, formation technique et insertion professionnelle inclusive, création de plusieurs associations et d'ateliers d'apprentissages). Le Niger dispose en plus d'instruments juridiques nationaux favorables à l'équité du genre. Il a aussi développé un certain nombre de stratégies entrant dans le cadre de l'éradication des iniquités de genre et de l'autonomisation de la femme (INS, 2015). Si ces mesures et actions qui bénéficient de l'accompagnement financier et matériel des institutions et organismes (CROIX ROUGE, UNICEF, OIM, etc.), bien que disparates, sont de nature à réduire la mendicité des personnes handicapées, voire à l'éradiquer à long terme, il n'en est pas de même pour les autres catégories de mendiants physiquement aptes, qui semblent négligées par les pouvoirs publics et les institutions et structures œuvrant dans l'humanitaire. Depuis un certain temps, on observe une tendance à l'amplification et à la professionnalisation de la pratique de la mendicité féminine dans la ville de Zinder. C'est pourquoi il est impérieux, pour freiner cette tendance, que les interventions des pouvoirs publics et de ses partenaires techniques et financiers tiennent compte des quartiers urbains sensibles (très pauvres) et des zones rurales de migration soumises à la forte dégradation environnementale.

Le drame de la mendicité féminine est qu'elle soulève aussi des questions d'ordre moral, politique et spatial.

Du point de vue moral, l'islam a défini un cadre de prise en charge sociale de la femme (par ses parents, son mari ou un frère en l'absence des parents ou du conjoint), sachant sa vulnérabilité (Cheick Sani Hassan, Imam enquêté le 14/11/2016). Mais, au Niger comme dans la plupart des pays musulmans d'Afrique de l'ouest, la mendicité jouit, de manière générale, du soutien de certaines confréries religieuses *soufi* qui influencent les prises de décisions aussi bien au niveau des sociétés qu'au sommet des Etats. L'exemple sénégalais est ici assez illustratif quand, « en 2012, l'ancien président sénégalais Abdoulaye Wade tenta de rendre illégale la mendicité en ville mais la loi fut si mal accueillie par les autorités religieuses et la population que la législation fut retirée moins de trois mois après sa mise en application » (Ndiaye, 2016). Cet auteur observe que l'aumône aux pauvres et aux nécessiteux est devenue culturelle dans la tradition africaine, surtout ceux de culture arabo-musulmane. L'aumône est une obligation pour tous les musulmans qui en ont les moyens. La conséquence en est que dans les pays tels que le Burkina, le Mali, le Niger ou encore le Sénégal, la mendicité est beaucoup plus développée que dans les autres pays.

La secte *izala* qui prône l'orthodoxie dans l'application des règles et principes islamiques rappelle, à l'occasion de ses prêches, les prescriptions coraniques interdisant la mendicité. Mais, ces prêches rencontrent une farouche opposition des animateurs ou adeptes des confréries indiquées ci-dessus qui exaltent la *oumma* islamique à faire de l'aumône un devoir religieux. En conséquence, ces prêches n'ont qu'une audience limitée au niveau social et peu d'effets sur la mendicité. Il est

donc de la responsabilité de l'Etat d'initier et d'arbitrer un dialogue inter-religieux entre les leaders des différentes confréries afin de proposer des mesures concertées de réduction de la mendicité

Sous l'angle politique, la tolérance dont jouit la mendicité au Niger en général et à Zinder en particulier montre, dans une certaine mesure, les difficultés qu'ont les pouvoirs publics à assurer aux femmes mendiantes un emploi décent ou à leur proposer une alternative de sortie. Aussi, la pratique de la mendicité féminine ne rime-t-elle pas avec la remise en cause de toute la politique des gouvernements nigériens visant l'égalité des chances entre homme et femme et celle d'autonomisation des femmes ? La mendicité des femmes pose aussi le problème de l'éducation de leur progéniture ou des enfants qui les accompagnent avec le risque de connaître ce qu'on peut appeler la « trajectoire de la dépendance ». Dans beaucoup de cas, les femmes mendiantes (handicapées locomotrices, aveugles, âgées) utilisent des enfants soit comme accompagnants soit comme moyen d'apitoyer les personnes sollicitées (www.cnrtl.fr/lexicographie/mendicite). Il n'est pas rare de rencontrer aussi des mendiantes physiquement normales, mais qui se déplacent avec des enfants handicapés ou non, des jumeaux ou victimes de la poliomyélite, d'une maladie chronique ou d'une malformation quelconque. C'est dire qu'à Zinder, l'augmentation du nombre de mendiantes peut s'accompagner de l'accroissement de celui d'enfants à l'avenir compromis faute d'une éducation scolaire ou coranique. L'UNICEF (2010) parle à ce niveau « du cercle vicieux de la misère », car ces « enfants sont en marge du marché du travail très compétitif qui requiert un minimum de qualification professionnelle » Yedan (sans date). En un mot, selon cet auteur, la mendicité féminine conduisant à celle des enfants est non seulement « un problème de société, mais aussi remet en cause le développement » économique des sociétés concernées, dès lors que leur participation aux actions de développement se trouve fort limitée. Une enquête diagnostique basée sur le récit de vie permettrait d'appréhender les causes spécifiques de la mendicité féminine et aiderait à dégager des pistes de solutions cas par cas. Les femmes valides peuvent contribuer, moyennant une prime journalière ou hebdomadaire, à la salubrité urbaine. A défaut, elles peuvent bénéficier, au même titre que les autres femmes non mendiantes vulnérables, des mesures visant la réduction de la pauvreté, notamment le micro-crédit à des fins d'activités génératrices de revenus, le don d'animaux pour embouche, etc. Les invalides peuvent jouir d'une solidarité de l'Etat dont les ressources proviendraient d'un fonds d'appui aux handicaps lourds et aux personnes très âgées sans soutien.

Les enfants accompagnant les mendiantes, quant à eux, peuvent être canalisés vers l'école de seconde chance ou la passerelle qui donne l'opportunité aux déscolarisés précoces et aux non scolarisés l'insertion dans le système éducatif formel, au bout d'une ou de deux années de formation.

7 CONCLUSION

La mendicité féminine dans la ville de Zinder prend une envergure inquiétante. La dégradation environnementale accélérée par une démographie galopante et les changements climatiques induit la migration des ruraux vers cette ville qui s'urbanise rapidement. La rareté de l'emploi et la pauvreté grandissante sont, entre autres, des contraintes engendrées par une urbanisation rapide qui marginalise les couches les plus vulnérables. La mendicité pratiquée par les femmes se décline comme une stratégie de survie, au regard de leur statut socioéconomique. Elles sont soit veuves, soit très âgées sans soutien, soit encore abandonnées par les maris avec parfois des enfants ou personnes à charge. Si parmi ces mendiantes on compte des handicapées (locomotrices, malentendantes, non voyantes, lépreuses, etc.), d'autres sont par contre physiquement aptes et font de la mendicité une profession fermement condamnée par l'islam et interdite par la loi nigérienne. Le drame de la mendicité féminine c'est qu'il implique celle des mineur-e-s qui ratent la chance de fréquenter l'école et l'enseignement coranique. C'est pourquoi il est de la responsabilité de l'Etat d'éradiquer le phénomène par une application stricte de la loi. Cette démarche doit nécessairement impliquer les leaders religieux qui doivent être sensibilisés aux méfaits de la mendicité féminine. Une fois sensibilisés, ces leaders peuvent, au regard de leur influence sociale, animer des prêches pour non seulement interpeller les parents quant à leur responsabilité d'éduquer leurs enfants, mais aussi les maris quant à leur devoir consistant en la prise en charge totale de leur(s) conjointe(s), à la mesure de leurs moyens. L'éradication de la mendicité féminine peut s'envisager sous l'angle de l'insertion économique des pauvres sans distinction de sexe. Quant aux mendiants mineurs, ils peuvent être canalisés vers l'école de la seconde chance qui ouvre la voie vers l'enseignement formel. Dans cette perspective, on formerait des citoyens à même de contribuer à leur propre développement, au développement local, voire national.

REFERENCES

- [1] Abdou H. (2011) : *Croissance urbaine et insécurité en Afrique sahélienne : cas de Niamey*. Thèse de Géographie Humaine, Université de Lomé (Togo), Lomé, 423 p.
- [2] Gilliard P. (2003): *Mounir ou mendier ? Dynamiques spatiales et de l'extrême pauvreté au Niger*. Thèse de doctorat ès-Lettres, Université de Lausanne, 250 p.
- [3] Henriot P. (2004) : *Le défi de l'éradication de la pauvreté en Afrique et sa relation au problème de la population et du développement. Une étude de cas : la Zambie*, (sd de) Stan D'Souza et Joseph Bouté, pp. 83-100, 190 p.
- [4] Jean-Pierre T. et al. (2012) : *La mendicité*, article consulté le 24 octobre 2016 sur www.cnrtl.fr/lexicographie/mendicité
- [5] Marguerat Y. (1994) : *Population, migrations, urbanisation au Togo et en Afrique noire : articles et documents (1981-1993)*. Lomé (BEN), Lomé: ORSTOM, UB, 300 p.
- [6] Mayer A. (1931) : *Le problème de l'assistance publique dans le canton de Vaud*. Lausanne : Imprimerie La concorde (Thèse de droit à l'UNIL), cité par Jean-Pierre T. et al. (2012) sur www.cnrtl.fr/lexicographie/mendicité
- [7] Ndiaye L. (27 Juillet 2016) : *Education et mendicité au Sénégal*, consulté sur www.leral.net
- [8] Poitou D. (1995): *L'évolution de la jeunesse marginalisée au Niger : 1975 – 1995*. Cahiers de MARJUVA, n° 1, deuxième semestre 1995, Centre d'Etudes Africaines, EHESS, CNRS, Paris, pp. 19 – 27.
- [9] République du Niger-Ministère du Plan et de la Planification Régionale (1977): *Premier recensement Général de la Population. Résultats définitifs*. Bureau central du recensement Niamey, Niger.
- [10] République du Niger-Ministère du Plan et de la planification Régionale (1988): *Deuxième. Recensement Général de la Population. Résultats définitifs*. Bureau central du recensement, Niamey, Niger.
- [11] République du Niger - Ministère des Finances et de l'Economie (2002): *Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2001. Résultats provisoires*. Bureau Central de Recensement, Niamey, Niger.
- [12] République du Niger - Présidence de la République (2006): *Code pénal : Loi n° 2003 du 13 juin 2003 modifiant la loi n° 61-27 du 15 juillet 1961, portant institution du code pénal*, Journal officiel spécial n° 4 du 7 avril 2004, Imprimerie Bon Beri, Niamey, Niger, 120 p.
- [13] République du Niger-Cabinet du Premier Ministre (2007) : *Document de stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté 2008 – 2012 (DSDRP) : Deuxième génération*, Secrétariat Permanent de la SRP, Niamey, Niger
- [14] République du Niger - Ministère de l'Economie et des Finances-Institut National de la Statistique (INS) (2011) : *Enquête Nationale sur les Conditions de Vie des Ménages et l'Agriculture (ECVM/A)*, Niamey, Niger.
- [15] République du Niger - Ministère des Finances-Institut National de la Statistique (2012): *Présentation des Résultats Globaux Définitifs du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H de 2012)*.
- [16] République du Niger - Ministère de l'Economie et des Finances-Institut National de la Statistique (INS) (2014) : *Enquête Nationale sur les Conditions de Vie des Ménages et l'Agriculture (ECVM/A)*, Niamey, Niger.
- [17] République du Niger-Région de Zinder-Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) (2014): *Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) 2012-2037, Avant-Projet*, Zinder, Niger, 271 p.
- [18] République du Niger - Ministère de l'Economie et des Finances-Institut National de la Statistique (INS) (2015) : *Etude Nationale d'Evaluation d'Indicateurs Socio-Economiques et Démographiques (ENISED)*, Niamey, Niger.
- [19] République du Niger - Ministère de l'Economie et des Finances - Institut National de la Statistique (INS) (2015): *Rapport National sur les progrès vers l'atteinte des OMD 1990 – 2015*, Niamey, Niger, 88 p.
- [20] République du Niger - Ministère de l'Economie et des Finances - Institut National de la Statistique (2016) : *Etude Nationale d'Evaluation d'Indicateurs Socio-Economiques et Démographiques (ENISED)*, rapport provisoire, Niamey, Niger, 168 p.
- [21] République du Niger - Ministère de l'Economie et des Finances - Institut National de la Statistique (2016): *Projection démographique du Niger Horizon 2012-2035*, Rapport Final, Niamey, Niger, 115 p.
- [22] Vila J. (2004) : *Les conséquences de la pauvreté et de l'injustice. Le cas des enfants au travail*, in (sd de) Stan D'Souza et Joseph Bouté, pp. 139-151, 190 p.
- [23] UNICEF (2010) : *Sénégal: Etude sur la mendicité des enfants*, enquête commanditée à BDA (Institut de Sondage et d'Etudes de marché, consultée sur Ali Y. (sans date) : *La mendicité des enfants, un défi pour le développement de l'Afrique*, article consulté sur www.gmfc.org/fr/
- [24] Yedan A. (sans date) : *La mendicité des enfants, un défi pour le développement de l'Afrique*, article consulté sur terangaweb.com
- [25] Wikipédia, l'encyclopédie libre (2016): *Mendiant*. Page consultée le 24 octobre 2016 sur : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Mendiant>. Dernière modification de cette page le 18 juillet 2016.